



Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Félix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Alain BAUQUIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 janvier 2023

Présents : M. Alain BAUQUIS (Président), Mme Fabienne DULIEGE (1er Adjointe), M. Paul MELINE (2ème Adjoint), Mme Martine MAISON (3ème Adjointe), M. Yves VIGNON (4ème Adjoint), Mme Christiane PAGET (Conseiller Municipal), M. Dominique DUBONNET (Conseiller Municipal), M. Michel RENVOIZE (Conseiller Municipal), Mme Françoise DUC (Conseiller Municipal), M. Roger PERRON (Conseiller Municipal), Mme Christèle DENIS (Conseiller Municipal), M. Stéphen LE QUERRE (Conseiller Municipal), Mme Charlotte GARGOULAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence TORELLI (Conseiller Municipal)

Absents Excusés : M. Pascal CURTET (Conseiller Municipal), M. Marc CANTONI (Conseiller Municipal), Mme Brigitte FINAS (Conseiller Municipal), M. Jean-Luc BELTRAMI (Conseiller Municipal)

Procurations : Mme Viviane BEAUQUIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Laurence TORELLI

Secrétaire de séance : Laurence TORELLI

Objet : Adoption du règlement intérieur du cimetière et révision des tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-7 et suivants confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2223-13 et suivants relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires,

Vu le Code Civil, notamment ses articles 78 et suivants ;

Vu le Code Pénal, notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ainsi que l'article R610-5 relatif au non-respect d'un règlement,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020.00030 du 02 septembre 2020, approuvant les tarifs d'achats de concessions,

Compte tenu qu'il est nécessaire de mettre à jour l'ancien règlement du cimetière de la commune datant de 2008, ainsi que les tarifs pratiqués,

M. le Maire précise que ce nouveau règlement sera à la disposition du public dans l'enceinte du cimetière et porté à connaissance des principales entreprises intéressées et nouveaux concessionnaires.

Par ailleurs, il s'est avéré nécessaire de reprendre la tarification des concessions, afin notamment d'apporter plus de lisibilité aux usagers et de faire le distinguo entre achat et renouvellement.

Il est donc proposé d'adopter les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} février 2023 :

CONCESSIONS d'une durée de 30 ans	Tarifs applicables au 1 ^{er} février 2023 (en euros)	RENOUVELLEMENT CONCESSION (en euros)
CONCESSION SIMPLE (Pleine terre)	250	250
CAVEAU 2 PLACES (Concession + caveau)	2300	210
CAVEAU 4 PLACES (Concession + caveau)	2760	420
ALVEOLE COLOMBARIUM	650	210
ALVEOLE COLOMBARIUM (colombarium 1) niveau sol	285	200
CONCESSIONS d'une durée de 15 ans		
CONCESSION SIMPLE (Pleine terre)	200	200
CAVEAU 2 PLACES (Concession + caveau)	1840	168
CAVEAU 4 PLACES (Concession + caveau)	2208	336

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur présenté en annexe ainsi que la nouvelle tarification
- **DIT** que les recettes des concessions du cimetière (caveaux, colombarium...) seront imputées au compte 70 311 chapitre 70 « Produits des services et du domaine »

Fait à Saint Félix, le 27 janvier 2023

Le Maire,
BAUQUIS Alain

La secrétaire de séance,
TORELLI Laurence

